

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Eglise : restauration extérieure du chœur, de la sacristie, de la nef et du bras nord du transept ⇒ Marchés de travaux et plan de financement prévisionnel

Le conseil municipal décide de ne pas réaliser les travaux relatifs à l'option 1 : Façade Nord de la Nef – Corniche et reprise de charpente – Couverture au droit du clocher. Pour les autres travaux (y compris ceux relatifs à l'option 2 : Bras nord du Transept) sont retenues les entreprises suivantes :

Lot n°1 Maçonnerie – Pierre de taille

L'Atelier de la Pierre de Laval (53)
pour un montant de 82 199.60 € HT

Lot n°2 Charpente – Couverture

L'entreprise HERIAU de Cornillé (35)
pour un montant de 10 010.10 € HT

Lot n°3 Menuiserie – Vitrierie – Peinture

L'entreprise MENARD de La Pouëze (49)
pour un montant de 13 639.00 € HT

Lot n°4 Vitraux – Serrurerie

L'entreprise Barthe Bordereau d'Angers (49)
pour un montant de 9 054.58 € HT

soit un coût total de travaux de 114 903.28 € HT

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux (actes d'engagement ...) avec lesdites entreprises, ainsi que tous les documents inhérents à ces dossiers.

En outre, le conseil municipal adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

- Coût des travaux HT	114 903.28 €
- Honoraires maîtrise d'œuvre et divers HT	13 614.42 €
- Subventions :	32 500.00 €
> Département : 25% x 100 000 € (Dépense subventionnable plafonnée à 100 000 €)	
> Subvention parlementaire : 7 500.00 €	
- Part résiduelle à la charge de la commune :	96 017.70 €

Travaux d'aménagement du bâtiment bleu de la zone de loisirs

Lors de sa réunion du 06 juin 2012, le conseil municipal a décidé de réutiliser l'ancienne baie de la salle communale de loisirs au niveau du bâtiment « bleu » de la zone de loisirs de Jouvence. Pour rendre ce bâtiment plus accueillant et confortable, le conseil municipal décide également la dépose des tôles existantes et la pose d'un bardage bois type « canexel ». La société Rebours d'Amboigné est chargée de réaliser les travaux pour un montant de 14 365.55 € HT.

Budget primitif 2012 : décision modificative n°2

En dépenses d'investissement

Opération 48 Travaux neufs bâtiments divers	+ 20 000.00 €
Opération 49 Matériel et Mobilier	- 20 000.00 €

Révision des conditions de location des salles et du mobilier

Le conseil municipal décide de revaloriser les tarifs de location des salles et du mobilier de 2.5 % en moyenne à compter du 01 janvier 2013.

Autres tarifs :

Location du bâtiment de la zone de loisirs de Jouvence : gratuit

Location du bâtiment de la zone de loisirs de Jouvence avec du mobilier : 20 €

Les tables et bancs pliants ne seront loués qu'aux personnes qui occuperont le bâtiment de la zone de loisirs.

Redevance assainissement 2012/2013

Le conseil municipal décide d'une augmentation de 2.5 % et fixe donc le forfait annuel à 45 € HT et le coût de traitement par m³ à 0.45 € HT.

Présentation des modalités de passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) de la communauté de communes Saint-Aignan / Renazé au 01 janvier 2013 : Désignation d'un membre à la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que par délibération en date du 05 novembre dernier, le conseil de communauté de la communauté de communes Saint-Aignan – Renazé a décidé d'instaurer le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 01 janvier 2013. Il présente l'étude correspondante réalisée par le cabinet Gestion Locale. Il fait part également au conseil municipal de la mise en place de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges). Cette commission a pour fonction d'évaluer le montant des charges des compétences transférées par les communes à l'EPCI, afin de permettre le calcul de l'attribution de compensation (AC) pour chaque commune.

Le conseil municipal est donc invité à désigner un membre titulaire et un membre suppléant afin de représenter la commune à la CLETC. Monsieur Jean-Claude MOREAU est désigné membre titulaire et Mme Jacqueline BEAULIEU, membre suppléant.

Questions diverses

Vœux 2013

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 05 janvier 2013 à 10h30.

Passage du Téléthon

Samedi 24 novembre 2012 à 14h10 à la petite salle derrière la mairie.

Le 20 novembre 2012
Le Maire,